



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

FICHE D'INSCRIPTION

« AUXILIAIRE AMBULANCIER »

Date de début : **30/06/2025** Date de fin : **17/07/2025**

Durée de la formation : **91 Heures**

Coller la photo

Mme M.

Nom de famille : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le : Lieu :

Nationalité : Téléphone :

N° de pièce d'identité : Date de validité :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :@.....

Diplôme le plus élevé : Année d'obtention :

Niveau scolaire :

N° Pôle emploi :

N° de sécurité sociale :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

Organisme financeur :

Votre situation : Salarié : Agent public : Demandeur d'emploi : RSA :

Porteur de handicap : Oui Non

Si oui, un entretien individuel sera fixé avec le responsable de la formation pour organiser les conditions d'accueil et de suivi de la formation.

Lu et approuvé

Signature / Date

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0594 28 44 35

☎ : 0694 23 46 65

✉ : accueil@projetproplus.fr

SIRET : 435 190 830 000 32

Code APE : 8559A

N°Finess : 970305128

🌐 : www.projetproplus.fr

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

Version 1



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

ORGANISME DE FORMATION

Raison Sociale : PROJET PROFESSIONNEL PLUS
Représentant légal : Marie-Annick LEMKI
Adresse : 53 Avenue du Général de Gaulle - BP 90402
Téléphone : 0594 28 44 35
N° de SIRET : 435 190 830 000 32

Type d'établissement : SARL
En qualité de : Directrice
Ville : 97329 Cayenne CEDEX
E-mail : accueil@projetproplus.fr
Code APE : 7022Z

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Durée de la formation :

- 03 semaine
- 91 heures de formation théorique et pratique

Dates de la formation :

- Début de la formation : 30 juin 2025
- Fin de la formation : 17 juillet 2025

Organisation de la formation :

- Horaires d'enseignement : 08 heures / hebdomadaire
- **08h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00**

Public visé :

- Être âgé de 18 ans
- Tout public

Prérequis :

- Être titulaire d'un permis de conduire B conforme à la réglementation en vigueur, en état de validité et depuis au moins 3 ans.
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical.
- Fournir un certificat médical avec les vaccinations à jour (BCG, DTP, Hépatite B).

*** Important : Prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé par l'État et lui présenter le formulaire CERFA n°14880*02 complété correctement.**

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Alternance entre apports théoriques et mise en pratiques. Documentation remise au stagiaire.
- Apports méthodologiques

Validation de la formation :

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0594 28 44 35

📠 : 0694 23 46 65

✉ : accueil@projetproplus.fr

SIRET : 435 190 830 000 32

Code APE : 8559A

N°Finess : 970305128

🌐 : www.projetproplus.fr

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

- Certificat de réalisation
- Valider l'AFGSU de niveau 2

OBJECTIFS

Selon les objectifs de la formation :

- Assurer la conduite de véhicules sanitaires légers et/ou d'ambulance en étant l'équipier de l'Ambulancier Diplômé d'État (DEA).
- Être capable d'assurer, sur prescription médicale, le transport de malades dans un Véhicule sanitaire léger.
- En équipe avec l'ambulancier, il assure la conduite du véhicule tout en participant à la prise en charge des patients, en toute situation.
-

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se déroule comme suit :

Les candidats admis en formation d'auxiliaire ambulancier valide 5 modules :

- Module 1 : Répondre à une situation d'urgence seul ou en équipe selon l'état du patient + validation de l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau) de niveau 2,
- Module 2 : Hygiène et prévention de la transmission des infections,
- Module 3 : Règles de sécurité et ergonomie de l'installation des personnes,
- Module 4 : Sécurité des malades et du véhicule pendant le transport,
- Module 5 : Déontologie et gestion administrative du dossier de transport.

PERIODE D'INSCRIPTION

- Lundi 03 février 2025 au vendredi 27 juin 2025.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION EN FORMATION

- La fiche d'inscription dûment renseignée, datée et signée
- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité
- Copie de l'attestation de sécurité sociale
- L'attestation de demandeur d'emploi (si demandeur d'emploi)

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0594 28 44 35

☎ : 0694 23 46 65

✉ : accueil@projetproplus.fr

SIRET : 435 190 830 000 32

Code APE : 8559A

N°Finess : 970305128

🌐 : www.projetproplus.fr

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

Version 1



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie des derniers diplômes
- 1 Photos d'identité récentes
- Photocopie du permis de conduire B conforme à la réglementation en vigueur, en état de validité et depuis au moins 3 ans.
- Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical.
- Certificat médical avec les vaccinations à jour (BCG, DTP, Hépatite B)

Coût de la formation : 1500 €

Frais pédagogiques (Demandez un devis)

- Prélèvement SEPA avec précision de l'identité du postulant et mention de la formation
- Carte bancaire
- Chèques
- Espèces

Tout dossier d'inscription incomplet se verra refusé.

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	05330	00069001645	92	EUR	CREDIT POPULAIRE GUYANAIS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	Domiciliation BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1027 8053 3000 0690 0164 592	CMCIFR2A

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0594 28 44 35

☎ : 0694 23 46 65

✉ : accueil@projetproplus.fr

SIRET : 435 190 830 000 32

Code APE : 8559A

N°Finess : 970305128

🌐 : www.projetproplus.fr

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

Version 1



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

Tout titre de paiement donne droit à une remise de justificatif de paiement.

Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés, même en cas de désistement,

D'absence, de maladie ou d'échec au concours, etc.

Possibilités de facilités de paiement

Toutefois, la formation doit-être réglée en tout ou partie dès le début de la formation.

Au cas contraire, le dossier d'inscription se verra refuser.

Contenu du dossier à apporter

Fiche d'inscription + pièce à fournir + règlements

***Bien contrôler votre dossier avant de nous le déposer
Tout dossier d'inscription incomplet se verra refusé.***



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

Organisme de formation Projet Professionnel Plus

✉ : 53 avenue du Général de Gaulle - BP 90402 - 97329 CAYENNE CEDEX

☎ : 0594 28 44 35

☎ : 0694 23 46 65

✉ : accueil@projetproplus.fr

SIRET : 435 190 830 000 32

Code APE : 8559A

N°Finess : 970305128

🌐 : www.projetproplus.fr

N° de déclaration d'activité : 96 97 302 88 97 auprès de la préfecture de la Région Guyane

Version 1